

Entrées 91-111^{re}

COMMISSION chargée d'examiner la proposition de loi de M. Féral et plusieurs de ses collègues, portant abrogation des dispositions de la loi des 31 juillet et 4 août 1875, relative à la vérification des pouvoirs des membres des **Conseils généraux**, et restituant à ces assemblées départementales les droits édictés par l'article 16 de la loi du 10 août 1871. (N^{os} 3 et 29, session extraordinaire 1888.)

Nommée le 13 novembre 1888.

F.
en 2021

MM.

- 1^{er} BUREAU : ÉMILE LABICHE.
- 2^e — CLAMAGERAN.
- 3^e — FÉRAL.
- 4^e — DELSOL.
- 5^e — PEAUDECERF.
- 6^e — MAZEAU.
- 7^e — COMBES.
- 8^e — SÉBLINE.
- 9^e — DE VOISINS-LAVERNIÈRE.

166

45
6



1

Commission relative aux pouvoirs
des membres des Comités Généraux

nommée le 13 novembre 1888

No. 1.		
1 ^{er} Bureau	-	Emile Labiche
2 ^e	"	Clamageran
3 ^e	"	Féral
4 ^e	"	Delsol
5 ^e	"	Peauquemf
6 ^e	"	Mazeaux
7 ^e	"	Combes
8 ^e	"	Séblin
9 ^e	"	de Voisins-Lavernière

La Com^{on} réunie le 13 g^{bre} 88 à 5^h a nommé Président M^r de Voisins-Lavernière doyen d'âge & d'ailleurs Président provisoire, et Secrétaire & conféré le Secrétaire d'âge M. Séblin. —

Il fut ensuite passé à l'examen du titre des Bureaux. —

M. Labiche a soutenu ce moyen mixte : l'indu au couplet g^{aux} la vérification du pouvoir sans recourir au couplet d'Etat. Elle parvint ^{par 3.} 2^e M. Clamageran aboutit. — 3^e M. Féral favorable au projet il l'a présenté mais dans le bureau au partage la manière de voir indiquée p. M. Labiche.

4^e M. Delsol opposé. — 6^e M. Mazeaux indiqua que dans son bureau, on a indiqué aussi le système intermédiaire, mais il l'a combattu, il fut déclaré défavorable. 9^{q^u} orateurs ont pris la parole.

7^e M. Combes, forte majorité contre le projet. Il développe fait, d'expérience, fait de passion, etc.

8^{im} Bureau. M. Sébline a été élu sur 4 déclarations
qu'il avait faites au Sénat dans la discussion de la paix en considération.

9^{im} Bureau. - M. de Villiers La Verrière a dit quelques mots seulement.
Plus de sévérité dans le jugement calme du Conseil d'Etat que dans
le jugement le Conseil général intéressé. Nommé à une voix de
majorité.

10^{im} Bureau. M. Peaucouf a déclaré qu'il était hostile
au projet et développe le motif d'opposition. Ammonité dans
les Comités généraux, partialité les jugements. Exemples très
de sa carrière administrative. Pourquoi ne pas étendre
la même aux Comités d'arrondissement et aux Comités municipaux.

Grand peu de temps pour examiner et discuter en une session
les faits de l'élection. - Plusieurs membres ont parlé en faveur
M. Barre en s'appuyant sur ce qui s'était passé dans les
Bouches du Rhône où les décisions avaient été imprudentes.

Objet en vue de la lenteur des travaux du Conseil d'Etat.

Replique : la création d'une chambre temporaire répond à
cette objection. - Nommé par 12 voix sur 18.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le Président

Le Secrétaire

Sebring

